

25 février 2025

28 000 jeunes du Pas-de-Calais éligibles au Pass Colo 2025 !

Le "Pass colo", c'est une aide financière de l'Etat pour faciliter le départ en colonie de vacances des enfants âgés de 11 ans en réduisant le reste à charge des familles. Dans le Pas-de-Calais, environ 28 000 jeunes sont éligibles à cette aide en 2025 !

Versée par les Caisses d'Allocations familiales, cette aide d'une valeur de 200€ à 350€ par enfant et selon les situations familiales, renforce la mixité sociale des colonies, réduit les inégalités d'accès des enfants aux loisirs et favorise les départs en séjours collectifs.

Activités culturelles, sportives, rencontres... les colonies de vacances offrent une multitude d'expériences enrichissantes pour les enfants et les jeunes. Pour encourager les parents à faire découvrir aux enfants cette expérience de vie unique, le Pass Colo revient en 2025.

Versée par le service VaCaf (*Vacances Caisses d'Allocations familiales*) dans le Pas-de-Calais, cette aide permettra de faciliter le départ en colonies de vacances des enfants du département âgés de 11 ans (nés en 2014 et selon situation familiale).

Exceptionnellement en 2025, les enfants n'ayant pas utilisé leur droit au Pass Colo l'année dernière peuvent de nouveau en bénéficier (nés en 2013 et selon situation familiale) pour la dernière fois.

Au total, en cumulant les bénéficiaires 2024 et 2025 du Pass Colo, **plus de 28 000 enfants du Pas-de-Calais** peuvent recevoir cette année une aide pour organiser un départ en colonie de vacances.

Quels sont les montants octroyés par le Pass Colo ?

Le Pass Colo s'adresse aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1500€. Son montant varie de 200 € à 350 € par enfant bénéficiaire.

Son montant varie en fonction du quotient familial (QF) de la famille :

- 350€ pour les QF jusqu'à 200€,
- 300€ pour les QF entre 201 et 700€,
- 250€ pour les QF entre 701 et 1200€,



- **200€ pour les QF entre 1201 et 1500€.**

Comment en bénéficier ?

Les allocataires n'ont aucune démarche à effectuer pour prétendre à cette aide.

S'ils sont éligibles, les allocataires ont reçu une notification de leurs droits sur leur espace personnel "Mon compte" via Caf.fr ou via un courrier depuis le 10 février 2025 dernier. Par la suite, ils peuvent estimer le montant de leur aide et du reste à charge sur le site <https://www.jeunes.gouv.fr/passcolo>

Les allocataires peuvent choisir pour leur(s) enfant(s) un séjour conventionné « Pass colo » sur le site www.jeunes.gouv.fr/passcolo. L'aide sera automatiquement versée à l'organisateur du séjour selon le principe du tiers payant. Il la déduira du prix du séjour pour que les allocataires n'aient qu'à régler le reste à charge.

Pass Colo 2024 : les chiffres du Pas-de-Calais

- En 2024, **285 enfants du Pas-de-Calais ont bénéficié du Pass Colo**, avec un **montant moyen versé par séjour de 278 €**.
- Pour 55% des enfants bénéficiaires, il s'agissait d'un **premier départ** en colonie.
- **88% des séjours affichaient une durée entre 4 à 15 jours.**
- Cumulé aux aides locales de la Caf du Pas-de-Calais, le Pass Colo a permis de faire **diminuer le reste à charge des familles bénéficiaires de 32%.**
- Malgré un dispositif impactant sur le budget des familles bénéficiaires, le Pass Colo affiche un **faible taux de recours de 2% dans le Pas-de-Calais** mais supérieur malgré tout au **taux de recours national de 1,4%.**
- Le budget consommé du Pass Colo dans le Pas-de-Calais était de **79 346 € en 2024.**

Des aides locales cumulables avec le Pass Colo

Au niveau local, la Caf du Pas-de-Calais aide déjà les jeunes en soutenant les départs en colonie grâce à des aides locales votées par le Conseil d'Administration de la Caf du Pas-de-Calais.

Ainsi, en 2024, **1 916 enfants sont partis en colonies de vacances grâce au soutien financier direct de la Caf du Pas-de-Calais (Aide aux Vacances Enfant - AVE)** pour un montant financé de **577 023 €**.

Un montant qui vient s'ajouter aux **79 346 €** versés pour les 285 départs au titre du Pass Colo 2024.



Bon à savoir :

Le Pass Colo est utilisable pour un seul séjour enfant et uniquement pendant les vacances scolaires. Il est cumulable avec d'autres aides aux vacances de la Caf du Pas-de-Calais (*Par exemple, l'Aide aux Vacances Enfant*).

CONTACTS PRESSE

COMMUNICATION@CAF62.CAF.FR

YOHANN DERENSY, 03.21.24.53.50 / 06.24.66.56.75

MARJORIE DEPREZ, 03.21.24.54.70 / 06.24.66.56.67

